

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Pierre Eckert, Boris Calame,
Marjorie de Chastonay, Dilara Bayrak,
Frédérique Perler, Yves de Matteis, François
Lefort, Alessandra Oriolo*

Date de dépôt : 4 février 2020

Proposition de motion

Pollution de l'air : vers des mesures crédibles !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la pollution de l'air qui tue prématurément 4000 personnes chaque année en Suisse ;
- les pics de pollution récurrents que subit Genève ;
- le déclenchement du nouveau dispositif antismog, à peine mis en place, du 23 au 27 janvier dernier, pour cause de pollution intense aux particules fines ;
- l'émission de Temps Présent diffusée le 16 janvier dernier, révélant que les stations de mesure de la pollution de l'air ne sont pas représentatives de la qualité de l'air à Genève ;
- les très peu nombreuses stations qui mesurent la qualité de l'air à Genève ;
- l'initiative 169 « De l'air, moins de bruit. Préservons notre santé face à la pollution » qui charge notamment l'Etat de communiquer de manière périodique les données collectées sur la pollution sur l'ensemble du canton ;
- la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE) qui prévoit suite à l'initiative que le canton communique au public les données actualisées sur les niveaux de pollution de l'air et les risques liés à la santé de chaque secteur statistique,

de chaque commune ainsi qu'à proximité des infrastructures d'importance ;

- les déclarations des autorités cantonales lors des travaux en commission, annonçant la mise en place d'un logiciel permettant d'obtenir par calcul les valeurs de la pollution atmosphérique en tout point du canton ainsi que l'acquisition d'une station mobile qui serait placée dans un premier temps dans le secteur de l'aéroport,

invite le Conseil d'Etat

- à respecter les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement en plaçant la(les) station(s) de mesure urbaine(s) aux endroits où l'immission est maximale et où la population réside ;
- d'ajouter comme promis une station de mesure à proximité de l'aéroport ;
- d'implémenter comme annoncé et de mettre à disposition un modèle permettant d'estimer les immissions sur l'ensemble du territoire genevois ;
- d'acquérir une station mobile permettant, entre autres, de valider les modèles et de répondre aux attentes de mesurages exprimés par les communes ;
- d'adapter le plan de restriction de la circulation en tenant compte des valeurs les plus élevées et pas seulement des valeurs considérées comme représentatives ;
- d'afficher dans certains endroits sensibles du canton les valeurs mesurées ou modélisées de l'immission.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député.e.s,

Chaque année en Suisse, on estime que la pollution de l'air tue prématurément 4000 personnes. Le trafic motorisé en est l'un des principaux responsables. Emetteur d'oxydes d'azote, de poussières fines, de composés organiques volatils et de suie, il provoque ou aggrave affections des voies respiratoires et maladies cardiovasculaires. Selon un récent rapport, l'air pollué provoque environ 14 000 jours d'hospitalisation par an pour des maladies du système cardiovasculaire et des voies respiratoires, avec les conséquences financières que l'on connaît sur notre système de santé¹.

A Genève, l'été 2019 a été marqué par les pics de pollution à l'ozone. Les seuils fédéraux concernant le taux d'ozone ont été franchis durant 160 heures au centre-ville en 2018 et près de 400 fois dans la périphérie et en campagne, ce qui correspond à environ 80 journées !²

Tout récemment, le nouveau dispositif antismog genevois, à peine entré en vigueur, faisait déjà, hélas, un test grandeur nature. Du 23 au 27 janvier dernier, les véhicules les plus polluants (disposant du macaron Stick'air 5 ou de son équivalent français) étaient interdits de circulation dans un périmètre comprenant une grande partie de la ville de Genève, de Carouge et de Lancy, pour faire baisser les émissions de particules fines. En effet, les stations de mesure ont observé une soudaine hausse de la pollution aux particules fines le 22 janvier (entre 44 et 60 microgrammes par m³). Les taux de particules fines se situaient entre 47 et 51 microgrammes par m³ entre le 23 et le 25 janvier et sont redescendus à 38 microgrammes par m³ dès le 26 janvier, ce qui a permis de lever le dispositif³.

Ces récentes concentrations élevées de polluants atmosphériques ont mis en évidence une certaine efficacité en termes de prévention du nouveau dispositif antismog, mais également quelques faiblesses. Des mesures fiables devaient être disponibles afin de déclencher le plan de mesures. Or, l'émission Temps Présent⁴ a révélé le 16 janvier dernier qu'il n'en est rien à Genève.

¹ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/air/en-bref.html#2018695870>

² <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/geneve-maintient-alerte-pollution-lair/story/10127835>

³ <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/atil-pic-pollution/story/24234885>

⁴ <https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/10911749-voitures-a-quand-la-fin-de-l-enfumage.html#10911750>

Temps Présent a informé la population du fait que la seule station de mesure de la qualité de l'air en milieu urbain à Genève, située rue Necker, ne se trouve qu'à 40 m de la rue de Chantepoulet, l'artère à proximité à fort trafic. Pourtant, selon une décision de la Cour européenne de justice, du 26 juin 2019, les stations de mesure doivent être placées là où la pollution est la plus élevée. Interviewé à ce propos, le directeur du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), Philippe Royer, justifie cet éloignement par la volonté de mesurer « une pollution de fond », plus représentative d'un milieu urbain à large échelle. Il reconnaît que si la station de mesure était placée proche de la route, les valeurs seraient beaucoup plus élevées. Temps Présent en conclut, à raison, que Genève a décidé sciemment de ne pas mesurer ces valeurs réelles « beaucoup plus élevées », contrairement à d'autres villes comme Lausanne, Bâle et Zurich. Ces dernières suivent en cela les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement, qui stipulent qu'« en vertu de l'article 14 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), [...] les immissions doivent par principe être mesurées partout où il faut contrôler ces objectifs de protection. »⁵

Outre l'emplacement des stations de mesure, leur nombre pose aussi problème. Il y en a quatre actuellement à Genève : la station de la rue Necker, la station du Foron, située sur la commune de Thônex, la station de Passeiry, située sur la commune d'Avully et la station de Meyrin⁶. Quatre stations pour mesurer en tout temps et de manière précise la qualité de l'air à Genève, c'est clairement insuffisant.

En avril 2019, la majorité du Grand Conseil a soutenu l'initiative des Vert.e.s genevois.es intitulée « de l'air, moins de bruit », exigeant de l'Etat des actions concrètes de lutte contre la pollution de l'air et le bruit afin de favoriser la santé publique et d'améliorer la qualité de l'environnement. L'adoption de cette initiative charge depuis le printemps dernier l'Etat de réduire durablement la pollution à travers des actions efficaces, afin d'assurer en tous points du canton le respect du seuil des tolérances fédérales d'ici au plus tard 2030. Les mesures comprennent la limitation de la circulation motorisée, l'installation de systèmes de chauffage plus efficaces et la réduction des émissions de l'aéroport. Le canton doit par ailleurs réagir rapidement aux pics de pollution pour protéger sans attendre la santé de la population. Des mesures urgentes sont exigées, telles que la gratuité des

⁵ https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/luft/uv-umwelt-vollzug/immissionsmessungvonluftfremdstoffenmessempfehlungen.pdf.download.pdf/immissions_de_polluantsatmosphériquesrecommandationspourlemesura.pdf

⁶ <https://www.ge.ch/dossier/qualite-air/mesurer-qualite-air>

transports publics et le renforcement ponctuel de l'offre ou la limitation des véhicules les plus polluants. Enfin, l'information sur le niveau des pollutions est capitale selon l'initiative : l'Etat doit communiquer de manière périodique les données collectées sur la pollution sur l'ensemble du canton.

La disposition légale entrée en vigueur suite à l'adoption de l'initiative ne laisse pas de marge à l'interprétation : « Le canton, par des publications et des campagnes d'information et de sensibilisation ou tout autre moyen approprié, informe le public et les milieux concernés sur l'état de l'environnement et les mesures visant à réduire les nuisances. Il communique spontanément et régulièrement au public les données actualisées sur les niveaux de pollution de l'air et les risques liés à la santé de chaque secteur statistique, de chaque commune ainsi qu'à proximité des infrastructures d'importance » (article 7 de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement – LaLPE)⁷. Ainsi, actuellement, cette disposition légale n'est pas appliquée à Genève.

Lors de l'audition des autorités cantonales à la commission de l'environnement et de l'agriculture, en février 2019, les informations suivantes ont été transmises aux député.e.s : « Pour surveiller la qualité de l'air, le canton s'est doté de quatre stations fixes de mesure. A côté de cela, il existe aussi un réseau de 70 capteurs pour le dioxyde d'azote et un réseau de capteurs sur les retombées de poussières. Ils analysent systématiquement neuf polluants et développent une communication en temps réel parfaitement transparente de ces informations sur le site internet de l'Etat mais aussi sur l'application airCheck et MétéoSuisse. L'initiative propose d'augmenter la couverture et l'information en chaque point du territoire. Cela représenterait environ 60 stations supplémentaires et il n'est pas possible d'augmenter de façon démesurée le nombre de stations puisqu'une station coûte environ 250 000 francs à l'achat, plus les coûts d'entretien, de maintenance et de personnel. La proposition qui est faite et qui est défendue par le Conseil d'Etat en la matière vise donc plutôt à s'orienter vers des outils informatiques calés sur les points de mesure existants afin d'avoir une information en chaque point du territoire de façon géoréférencée sur la qualité de l'air. Il s'agit d'une proposition alternative par rapport à ce qui est sous-tendu dans l'initiative pour renseigner uniformément la population sur l'état de la qualité de l'air en temps réel. » Plus loin dans le rapport, il est indiqué que « le réseau de mesures actuelles va s'étendre avec une 5^e station de mesure qui verra le jour à la fin de [l'année 2019]. [...] L'endroit précis n'est pas encore défini, mais beaucoup de communes riveraines de l'aéroport se sont

⁷ https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_K1_70.html

manifestées pour bénéficier de cette station. [M. Royer] précise qu'il s'agit d'une station mobile et que le but est de pouvoir exploiter dans le temps cette station afin de répondre aux demandes des communes d'avoir un état des lieux de la qualité de l'air sur leur territoire. L'intérêt de cette station mobile c'est qu'elle pourra facilement être déplacée. Il ne s'agit pas de la déplacer tous les jours parce qu'il faut quand même une certaine stabilité et une durée d'intégration des mesures pour pouvoir examiner les évolutions dans le temps, mais cette station permettra de mieux répondre aux besoins locaux des communes. Il termine en déclarant que le premier engagement se fera dans le secteur de l'aéroport. »⁸

Un an plus tard et plus de six mois après les nouvelles exigences légales, le logiciel permettant d'obtenir par calcul les valeurs de la pollution atmosphérique en tout point du canton ainsi que la station mobile sont restés des vœux pieux. Pendant ce temps, la population genevoise continue à souffrir de la pollution de l'air. La présente motion appelle donc le Conseil d'Etat à appliquer la loi et à :

- à respecter les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement en plaçant la (les) station de mesure urbaine aux endroits où l'immission est maximale et où la population réside ;
- à ajouter comme promis une station de mesure à proximité de l'aéroport ;
- à implémenter comme annoncé et de mettre à disposition un modèle permettant d'estimer les immissions sur l'ensemble du territoire genevois ;
- à mettre en place une station mobile permettant entre autres de valider les modèles ;
- à adapter le plan de mesures de restriction de la circulation en fonction des valeurs maximales mesurées ou modélisées ;
- à afficher dans certains endroits sensibles de la ville les valeurs mesurées ou estimées de l'immission, comme l'a fait l'Association transports et environnement en ville de Berne⁹, par exemple.

Vu ce qui précède, nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs les député.e.s, à soutenir le présent projet de motion.

⁸ <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/IN00169B.pdf>

⁹ <https://www.ate.ch/medias/detail/article/teneur-de-dioxyde-dazote-trop-elevee-un-requipement-des-vehicules-diesel-est-possible/>